

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**DCC**

Date de révision: 20.09.2021

Code du produit: RL-1013

Page 1 de 14

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

DCC

**Autres désignations commerciales**

N,N'-Dicyclohexylcarbodiimide  
1,3-Dicyclohexylcarbodiimide  
Bis(cyclohexyl)carbodiimide  
N,N'-methanetetraylbis-Cyclohexanamine

Nom de la substance: dicyclohexylcarbodiimide  
Abreviations: DCC  
Numéro d'Enregistrement 01-2119943713-36-XXXX  
REACH:  
N° CAS: 538-75-0  
N° Index: 615-019-00-5  
N° CE: 208-704-1

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisation de la substance/du mélange**

Produit chimique de laboratoire. Fabrication de la substance.

**Utilisations déconseillées**

Ne pas utiliser à des fins privées (domestiques).  
Limites d'utilisation: Substance pharmaceutique

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société: Iris Biotech GmbH  
Rue: Adalbert-Zoellner-Straße 1  
Lieu: D-95615 Marktredwitz, Germany  
Boîte postale: 568  
D-95605 Marktredwitz, Germany  
Téléphone: +49 9231 97121 0  
Téléfax: +49 9231 97121 99  
e-mail: info@iris-biotech.de  
Interlocuteur: Compliance Department  
Téléphone: +49 9231 97121 0  
e-mail: sds@iris-biotech.de  
Internet: www.iris-biotech.de  
Service responsable: Ce numéro n'est joignable que pendant les heures d'ouverture du bureau.

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:** +49 (0)89 19240 (CENTRE ANTIPOISON München: 24 h)**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Catégories de danger:  
Toxicité aiguë: Acute Tox. 3  
Toxicité aiguë: Acute Tox. 4  
Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Dam. 1  
Sensibilisation respiratoire/cutanée: Skin Sens. 1  
Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Acute 1 (facteur M (autoclassification) = 10)  
Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Chronic 1  
Mentions de danger:  
Toxique par contact cutané.  
Nocif en cas d'ingestion.  
Provoque de graves lésions des yeux.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**DCC**

Date de révision: 20.09.2021

Code du produit: RL-1013

Page 2 de 14

Peut provoquer une allergie cutanée.  
Très toxique pour les organismes aquatiques.  
Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**2.2. Éléments d'étiquetage****Règlement (CE) n° 1272/2008****Mention** Danger**d'avertissement:****Pictogrammes:****Mentions de danger**

H302 Nocif en cas d'ingestion.  
H311 Toxique par contact cutané.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H318 Provoque de graves lésions des yeux.  
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Conseils de prudence**

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.  
P264 Se laver Mains soigneusement après manipulation.  
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.  
P301+P312 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.  
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment Eau.  
P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.  
P333 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée:  
P361+P364 Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.  
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.  
P405 Garder sous clef.  
P501 Éliminer le contenu/récipient dans un lieu d'élimination approuvé.

**Conseils supplémentaires**

Attention - Substance non encore testée complètement.

**2.3. Autres dangers**

Le produit tel qu'il est livré n'est pas explosif, mais l'enrichissement de fines poussières expose à un risque de coup de poussière.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.1. Substances****Caractérisation chimique**

N,N'-Dicyclohexylcarbodiimide

Formule: C13H22N2

Poids moléculaire: 206,3 g/mol

**DCC**

Date de révision: 20.09.2021

Code du produit: RL-1013

Page 3 de 14

**Composants dangereux**

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification SGH			
538-75-0	dicyclohexylcarbodiimide			100 %
	208-704-1	615-019-00-5		
	Acute Tox. 3, Acute Tox. 4, Eye Dam. 1, Skin Sens. 1, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H311 H302 H318 H317 H400 H410			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

**Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA**

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
	Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA		
538-75-0	208-704-1	dicyclohexylcarbodiimide	100 %
	dermique: ATE = 300 mg/kg; par voie orale: DL50 = 400 mg/kg M acute; H400: M=10		

**RUBRIQUE 4: Premiers secours**
**4.1. Description des premiers secours**
**Indications générales**

Premiers secours: veillez à votre autoprotection! Evacuer la victime de la zone de danger et l'allonger. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

**Après inhalation**

Veiller à un apport d'air frais. En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical. Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire

**Après contact avec la peau**

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Appeler immédiatement un médecin.

**Après contact avec les yeux**

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtamologiste.

**Après ingestion**

Rincer la bouche abondamment à l'eau. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Aucune information disponible.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement symptomatique.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**
**5.1. Moyens d'extinction**
**Moyens d'extinction appropriés**

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant Jet d'eau en aspersion. mousse résistante à l'alcool. Extincteur à sec. Sable.

**Moyens d'extinction inappropriés**

Jet d'eau à grand débit.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**DCC**

Date de révision: 20.09.2021

Code du produit: RL-1013

Page 4 de 14

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Non inflammable. La décomposition thermique peut s'accompagner d'un dégagement de vapeurs et de gaz irritants.

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Monoxyde de carbone (CO). Oxydes nitriques (NO<sub>x</sub>).

**5.3. Conseils aux pompiers**

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques. Combinaison complète de protection.

**Information supplémentaire**

Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau. Mesures usuelles de la prévention d'incendie.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Assurer une aération suffisante. Éviter la formation de poussière. Ne pas respirer les poussières. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnel.

Utiliser un équipement de protection individuel

En cas d'incendie: évacuer la zone.

**Pour les non-secouristes**

Recueillir à l'état sec avec précaution.

**Pour les secouristes**

Absorber mécaniquement et mettre dans des récipients adéquats en vue de l'élimination. Recueillir sans poussière et stocker sans poussière.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage****Pour le nettoyage**

Recueillir mécaniquement. Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

**Autres informations**

Absorber mécaniquement et mettre dans des récipients adéquats en vue de l'élimination. Éviter la formation de poussière.

Bien nettoyer les surfaces contaminées.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Évacuation: voir rubrique 13

Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Éviter la formation de poussière. Ne pas respirer les poussières. Assurer une aération suffisante.

Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**DCC**

Date de révision: 20.09.2021

Code du produit: RL-1013

Page 5 de 14

**Préventions des incendies et explosion**

Mesures usuelles de la prévention d'incendie.

**Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail**

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Enlever les vêtements contaminés. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Assurer une aération suffisante.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver le récipient bien fermé. Conserver sous clé. Stocker dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques. Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

Manipuler et stocker le contenu sous gaz inerte. Protéger de l'humidité.

température de stockage: +2°C - +8°C

**Conseils pour le stockage en commun**

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

En dehors de celles mentionnées à la section 1.2 a pas d'autres utilisations spécifiques sont fournis.

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**
**8.1. Paramètres de contrôle**
**Valeurs limites d'exposition professionnelle**

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m <sup>3</sup>	f/cm <sup>3</sup>	Catégorie	Origine
-	Poussières réputées sans effet spécifique - fraction alvéolaire	-	5		VME (8 h)	
-	Poussières réputées sans effet spécifique - fraction inhalable	-	10		VME (8 h)	

**Valeurs de référence DNEL/DMEL**

N° CAS	Désignation	Voie d'exposition	Effet	Valeur
538-75-0	dicyclohexylcarbodiimide			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	0,212 mg/m <sup>3</sup>
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	0,034 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	0,052 mg/m <sup>3</sup>
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systémique	0,017 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	0,017 mg/kg p.c./jour

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**DCC**

Date de révision: 20.09.2021

Code du produit: RL-1013

Page 6 de 14

**Valeurs de référence PNEC**

N° CAS	Désignation	Valeur
Milieu environnemental		
538-75-0	dicyclohexylcarbodiimide	
Eau douce		0,00017 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		0,0017 mg/l
Sédiment d'eau douce		0,144 mg/kg
Sédiment marin		0,014 mg/kg
Intoxication secondaire		3,33 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		0,1 mg/l
Sol		0,007 mg/kg

**8.2. Contrôles de l'exposition****Contrôles techniques appropriés**

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Ne pas respirer les poussières. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle****Protection des yeux/du visage**

Protection oculaire appropriée: lunettes à coques.

Lunettes de sécurité à protection intégrale. Ecran de protection (20 cm minimum). Utilisez un équipement de protection des yeux, testé et approuvé selon normes gouvernementales en vigueur, telles que NIOSH (US) or EN 166(EU).

**Protection des mains**

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques. Porter des gants appropriés.

Manipuler avec des gants. Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation. Utiliser une technique de retrait des gants appropriée afin d'éviter que la peau entre en contact avec le produit (i.e. sans toucher la surface extérieure du gant). Jeter les gants contaminés après l'utilisation conformément aux lois en vigueur et aux bonnes pratiques de laboratoire. Laver et Sécher les mains. Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive 2016/425 (UE) et à la norme EN 374 qui en dérive.

**Protection de la peau**

Utilisation de vêtements de protection.

**Protection respiratoire**

Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire. Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire.

Quand l'évaluation des risques montre que le port d'appareils respiratoires est approprié, utiliser un masque facial total avec cartouche polyvalente (US) ou de type ABEK (EN 14387). Si le masque est le seul moyen de protection utiliser un appareil respiratoire autonome à écran facial total. Utiliser du matériel testé et approuvé par des normes telles que NIOSH (US) ou GEN (EU).

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**DCC**

Date de révision: 20.09.2021

Code du produit: RL-1013

Page 7 de 14

**Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement**

Éviter une introduction dans l'environnement.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	solide
Couleur:	blanc/ jaune clair
Odeur:	Aucune donnée disponible
Seuil olfactif:	non déterminé

**Testé selon la méthode****Modification d'état**

Point de fusion/point de congélation:	34 - 35 °C	Référence bibliographique
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	122 124 °C	(8 hPa) Référence bibliographique
Point de sublimation:	non déterminé	
Point de ramollissement:	non déterminé	
Point d'éclair:	113 °C	

**Inflammabilité**

solide/liquide:	non déterminé
gaz:	non applicable

**Dangers d'explosion**

Le produit n'est pas: Explosif. Le produit tel qu'il est livré n'est pas explosif, mais l'enrichissement de fines poussières expose à un risque de coup de poussière.

Limite inférieure d'explosivité:	non déterminé
Limite supérieure d'explosivité:	non déterminé
Température d'auto-inflammation:	non déterminé
Température de décomposition:	non déterminé

**Propriétés comburantes**

Aucune donnée disponible

pH-Valeur:	non déterminé
Viscosité dynamique:	non applicable
Viscosité cinématique:	non applicable
Durée d'écoulement:	non applicable
Hydrosolubilité:	Aucune donnée disponible

**Solubilité dans d'autres solvants**

non déterminé

La vitesse de dissolution:	non déterminé
Coefficient de partage n-octanol/eau:	non déterminé
Pression de vapeur: (à 20 °C)	0,0115 hPa
Densité relative (à 25 °C):	1,01
Densité apparente:	non déterminé
Densité de vapeur relative:	non déterminé

**9.2. Autres informations****Informations concernant les classes de danger physique**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**DCC**

Date de révision: 20.09.2021

Code du produit: RL-1013

Page 8 de 14

Combustion entretenue:

Aucune donnée disponible

**Autres caractéristiques de sécurité**

Teneur en solvant:

Aucune donnée disponible

Teneur en corps solides:

non déterminé

Taux d'évaporation:

non déterminé

**Information supplémentaire**
**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**
**10.1. Réactivité**

Aucune donnée disponible

**10.2. Stabilité chimique**

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Aucune donnée disponible

**10.4. Conditions à éviter**

Protéger de l'humidité.

Conserver à l'écart de la chaleur.

**10.5. Matières incompatibles**

Agents oxydants, fortes.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

La décomposition thermique peut s'accompagner d'un dégagement de vapeurs et de gaz irritants.

 En cas d'incendie, risque de dégagement de: Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Monoxyde de carbone (CO).

 Oxydes nitriques (NO<sub>x</sub>).

**Information supplémentaire**

En cas d'incendie: Voir le chapitre 5.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**
**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008**
**Toxicocinétique, métabolisme et distribution**

Aucune donnée disponible

**Toxicité aiguë**

Toxique par contact cutané.

Nocif en cas d'ingestion.

Toxicité aiguë (dermique), Catégorie 3: Substance avec classification et étiquetage harmonisé conformément à l'annexe VI du Règlement (CE) n° 1272/2008.

N° CAS	Substance					
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode	
538-75-0	dicyclohexylcarbodiimide					
	orale	DL50 mg/kg	400	Rat	ChemIDplus Lite data base - National Tec	Method not known.
	cutanée	ATE mg/kg	300			

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**DCC**

Date de révision: 20.09.2021

Code du produit: RL-1013

Page 9 de 14

**Irritation et corrosivité**

Provoque de graves lésions des yeux.

Corrosion/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Peau: Test cutané in vitro

Résultat: aucune irritation de la peau - 15 Min.

OCDE 439

Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

yeux - Lapin.

Résultat: Provoque de graves lésions des yeux. - 24 h

Note: ECHA

Danger de perte de la vue!

**Effets sensibilisants**

Peut provoquer une allergie cutanée. (dicyclohexylcarbodiimide)

Mutagénicité sur les cellules germinales

Test d'Ames négatif.

Escherichia coli/ Salmonella typhimurium

Résultat: négatif.

Mutagénicité in vitro: (Cellules de mammifères) Aberrations chromosomiques dans les cellules mammaires  
cellules de hamster

Résultat: négatif.

**Effets cancérigènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

IARC: Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérigène probable, possible ou reconnu pour l'homme par IARC.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë, par inhalation: Lésion de:: Irritations des muqueuses.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux**

Aucune donnée disponible

**Expériences tirées de la pratique**

Aucune donnée disponible

**11.2. Informations sur les autres dangers****Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucune donnée disponible

**Autres informations**

En fonction de la concentration et de la durée de l'exposition, les dommages une légère irritation à une destruction tissulaire grave se produit. À notre connaissance, les caractéristiques chimiques, physiques et toxicologiques Les propriétés n'ont pas été largement étudiées. Les propriétés dangereuses ne peuvent pas être exclues, mais si elles sont utilisées correctement improbable. Les mesures de précaution habituelles lors de la manipulation de produits chimiques doivent être respectées.

Danger de perte de la vue!

Les symptômes peuvent être retardés.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**DCC**

Date de révision: 20.09.2021

Code du produit: RL-1013

Page 10 de 14

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Preuve de dommages au foie. - Expériences tirées de la pratique/sur l'homme

**Information supplémentaire**

RTECS: FF2160000

Avertissement ! Au meilleur de nos connaissances, les propriétés toxicologiques de ce produit n'ont pas été investiguées. D'autres propriétés dangereuses ne peuvent pas être exclues.

Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**
**12.1. Toxicité**

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

N° CAS	Substance						
	Toxicité aquatique	Dose	[h]   [d]	Espèce	Source	Méthode	
538-75-0	dicyclohexylcarbodiimide						
	Toxicité aiguë pour les poissons	LL50 mg/l	0,17	96 h	Danio rerio	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	0,032	96 h		REACH Registration Dossier	other: REACH Guidance on QSARs R.6
	Toxicité aiguë pour les crustacés	EL50 mg/l	0,82	48 h	Daphnia magna	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 202

**12.2. Persistance et dégradabilité**

N° CAS	Substance				
	Méthode	Valeur	d	Source	
	Évaluation				
538-75-0	dicyclohexylcarbodiimide				
	Biodégradabilité: OCDE 301F	0 %	28		
	Difficilement biodégradable.				

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**
**Coefficient de partage n-octanol/eau**

N° CAS	Substance	Log Pow
538-75-0	dicyclohexylcarbodiimide	6,83

**FBC**

N° CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
538-75-0	dicyclohexylcarbodiimide	>= 0,2	Cyprinus carpio	REACH Registration D

**12.4. Mobilité dans le sol**

Aucune donnée disponible

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Aucune évaluation PBT/vPvB effectuée car aucune évaluation de sécurité chimique n'est requise/n'est menée.

**12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucune donnée disponible

**12.7. Autres effets néfastes**

Attention - Substance non encore testée complètement.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**DCC**

Date de révision: 20.09.2021

Code du produit: RL-1013

Page 11 de 14

**Information supplémentaire**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

Éviter une introduction dans l'environnement.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets****Recommandations d'élimination**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent.

Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

**L'élimination des emballages contaminés**

Déchet dangereux au sens de la directive 2008/98/CE (directive-cadre relative aux déchets) Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****Transport terrestre (ADR/RID)**

<b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:</b>	UN 2811
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	SÓLIDO ORGANIQUE TOXIQUE, N.S.A. (dicyclohexylcarbodiimide)
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	6.1
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	III
Étiquettes:	6.1 
Code de classement:	T2
Dispositions spéciales:	274 614
Quantité limitée (LQ):	5 kg
Quantité exceptée:	E1
Catégorie de transport:	2
N° danger:	60
Code de restriction concernant les tunnels:	E

**Transport fluvial (ADN)**

<b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:</b>	UN 2811
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	Solides, toxiques, organiques, n.s.a. (N,N'-Dicyclohexylcarbodiimide)
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	6.1
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	III
Étiquettes:	6.1

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**DCC**

Date de révision: 20.09.2021

Code du produit: RL-1013

Page 12 de 14



Code de classement: T2  
 Dispositions spéciales: 274 614 802  
 Quantité limitée (LQ): 5 kg  
 Quantité exceptée: E1

**Transport maritime (IMDG)**

**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:** UN 2811  
**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** TOXIC SOLID, ORGANIC, N.O.S. (N,N'-Dicyclohexylcarbodiimide)  
**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 6.1  
**14.4. Groupe d'emballage:** III  
 Étiquettes: 6.1



Dispositions spéciales: 223, 274  
 Quantité limitée (LQ): 5 kg  
 Quantité exceptée: E1  
 EmS: F-A, S-A

**Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)**

**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:** UN 2811  
**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** TOXIC SOLID, ORGANIC, N.O.S. (N,N'-Dicyclohexylcarbodiimide)  
**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 6.1  
**14.4. Groupe d'emballage:** III  
 Étiquettes: 6.1



Dispositions spéciales: A3 A5  
 Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 10 kg  
 Passenger LQ: Y645  
 Quantité exceptée: E1  
 IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 670  
 IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 100 kg  
 IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 677  
 IATA-Quantité maximale (cargo): 200 kg

**14.5. Dangers pour l'environnement**

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: Oui



**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**DCC**

Date de révision: 20.09.2021

Code du produit: RL-1013

Page 13 de 14

Matières dangereuses: N,N'-Dicyclohexylcarbodiimide

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Attention: Toxicité aiguë.

**14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

non applicable

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

2004/42/CE (COV):	100 %
Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III):	E1 Danger pour l'environnement aquatique

**Information supplémentaire**

Fiche de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

**Législation nationale**

Limitation d'emploi:	Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.
Classe risque aquatique (D):	3 - présente un très grave danger pour l'eau
Résorption cutanée/sensibilisation:	Transperce facilement l'épiderme et provoque l'intoxication. Provoque des réactions hypersensitives allergiques.

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pour cette matière, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

**RUBRIQUE 16: Autres informations****Abréviations et acronymes**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)  
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods  
IATA: International Air Transport Association  
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals  
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances  
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances  
CAS: Chemical Abstracts Service  
LC50: Lethal concentration, 50%  
LD50: Lethal dose, 50%  
CLP: Classification, labelling and Packaging  
REACH: Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals  
GHS: Globally Harmonised System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals  
UN: United Nations  
CAS: Chemical Abstracts Service  
DNEL: Derived No Effect Level  
DMEL: Derived Minimal Effect Level  
PNEC: Predicted No Effect Concentration  
ATE: Acute toxicity estimate  
LL50: Lethal loading, 50%  
EL50: Effect loading, 50%  
EC50: Effective Concentration 50%

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**DCC**

Date de révision: 20.09.2021

Code du produit: RL-1013

Page 14 de 14

ErC50: Effective Concentration 50%, growth rate

NOEC: No Observed Effect Concentration

BCF: Bio-concentration factor

PBT: persistent, bioaccumulative, toxic

vPvB: very persistent, very bioaccumulative

RID: Regulations concerning the international carriage of dangerous goods by rail

ADN: European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways  
(Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation  
intérieures)

EmS: Emergency Schedules

MFAG: Medical First Aid Guide

IATA: International Air Transport Association

ICAO: International Civil Aviation Organization

MARPOL: International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships

IBC: Intermediate Bulk Container

SVHC: Substance of Very High Concern

Sigles et acronymes, consulter la liste à l'adresse suivante: <http://abk.esdscom.eu>

VOC: Volatile Organic Compounds

**Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)**

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H311 Toxique par contact cutané.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Information supplémentaire**

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.